

# COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 DECEMBRE 2016











**Présents :** Guy CALVET, Patrick DIVIEN, Serge BISMUTH, Dominique FRIGOLA, Carole CALVET, Nadège MARTY, Eulalie ATLE, Louis-Dominique AUCLAIR

**Absent avec procuration :**

**Absents :** Eric BOCQUIER. Christophe CALVO

**Secrétaire de séance :** Carole CALVET

## **ORDRE DU JOUR**

-  Décision Modificative budget commune : 2016/67
-  Décision Modificative budget commune: 2016/68
-  Décision Modificative budget commune: 2016/69
-  Décision Modificative budget commune: 2016/70
-  Décision Modificative budget commune: 2016/71
-  Décision Modificative budget AEP: 2016/73
-  Recrutement d'une secrétaire de mairie en contractuel 2016/74
-  Attribution indemnités kilométriques aux employés communaux 2016/75
-  Avenant au bail conclu avec la société IMERYS (établissement BAUX) et la commune en 1989 2016/76
-  Participation avec la commune d'Ansignan et l'association « les amis d'Alain Marinaro » 2016/77

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

*Approbation du Conseil Municipal du 04 novembre 2016 : Adopté à l'unanimité*

Délibération : Décision Modificative budget commune : 2016/67

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	<b>022</b>		1 000,00			
Virement à la section d'investissement 042				<b>023</b>		1 745,00
Indemnités	<b>6531</b>		745,00			
Fonctionnement dépenses			1 745,00			1 745,00
		Solde	0,00			
BATIMENTS				<b>2313</b>	H.O.	1 207,00
INST MATERIEL OUTILLAGE TECH				<b>2315</b>	H.O.	538,00
Investissement récapitulés						1 745,00
		Solde	1 745,00			
Virement de la section de fonctionne 040				<b>021</b>	H.O.	1 745,00
Investissement recetres						1 745,00
		Solde	1 745,00			

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Décision Modificative budget commune : 2016/68

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	<b>022</b>		2 000,00			
Terrains				<b>61521</b>		2 000,00
Fonctionnement dépenses			2 000,00			2 000,00
		Solde	0,00			

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Décision Modificative budget commune : 2016/69

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		20 000,00
Energie et électricité				60612		800,00
Fournitures d'entretien				60631		1 100,00
Autres matières et fournitures				6068		1 100,00
Personnel titulaire				6411		300,00
Fonctionnement dépenses						23 300,00
		Solde	23 300,00			
Dotations aux élus locaux				742		2 895,00
Attribution du fonds départemental de				74832		16 772,00
État-Compensation au titre des exon				74834		333,00
Produits exceptionnels divers				7788		3 300,00
Fonctionnement recettes						23 300,00
		Solde	23 300,00			

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Décision Modificative budget commune: 2016/70

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
BATIMENTS				2313	H.O.	5 000,00
INST MATERIEL OUTILLAGE TECH				2315	H.O.	57 000,00
INST MATERIEL OUTILLAGE TECH				2315	201603	1 745,00
Investissement dépenses						63 745,00
		Solde	63 745,00			
Virement de la section de fonctionn 040				021	H.O.	20 000,00
F.C.T.V.A.				10222	H.O.	873,00
T.L.E.				10223	H.O.	1 492,00
Subventions d'équipement non trans				132	H.O.	41 380,00
Investissement recettes						63 745,00
		Solde	63 745,00			

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Décision Modificative budget commune: 2016/71

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Personnel titulaire				<b>6411</b>		1 100,00
Personnel non titulaire				<b>6413</b>		200,00
Charges de sécurité sociale et de pr				<b>6450</b>		400,00
Indemnités	<b>6531</b>		1 700,00			
Fonctionnement dépenses			1 700,00			1 700,00
		<b>Solde</b>	0,00			

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Décision Modificative budget AEP: 2016/73

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Emprunts en euro				<b>1641</b>	H.O.	850,00
Installations techniques matériel et o				<b>2315</b>	H.O.	910,00
Investissement dépenses						1 760,00
		<b>Solde</b>	1 760,00			
FCTVA				<b>10222</b>	H.O.	1 760,00
Investissement recettes						1 760,00
		<b>Solde</b>	1 760,00			

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération : Recrutement d'une secrétaire mairie.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant que la démission de l'ancien secrétaire nécessite ce CDD pour la période du 01 Janvier 2017 au 31 Juin 2017;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois renouvelable (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la délibération tel que présentée ci dessus.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Délibération : Attribution d'indemnités kilométriques aux employés communaux.

Monsieur le Maire explique que les employés communaux doivent utiliser leur propre véhicule, ou les transports publics pour des déplacements concernant les besoins de la Mairie : Stages, formations, réunions, ou diverses courses.

Il est donc nécessaire de délibérer afin d'accorder aux employés le remboursement de leurs frais kilométriques sous ordre de service de Monsieur le Maire et cela hors territoire de la communauté des communes Agly Fenouillèdes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de rembourser des Indemnités Kilométriques à l'ensemble des employés en cas de déplacements concernant les divers besoins de la Mairie,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à dresser un ordre de service à chacun des déplacements d'un des employés,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la délibération tel que présentée si dessus.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Délibération : Participation avec la commune d'Ansignan et l'association « les amis d'Alain Marinaro »

Monsieur le Maire explique que le bail signé en 1989 est arrivé à son terme il est donc conclu un avenant pour une durée de 10 ans afin de permettre à la société YMERIS de continuer l'exploitation de la carrière.

Le bail sera signé sous réserve que la société citée ci-dessus accepte de soustraire les parcelles B258, B262, B264 du bail initial pour permettre à la commune de signer un bail emphytéotique pour ces mêmes parcelles avec la société VALECO.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** que la société Ymeris devra présenter un nouvel avenant qui tiendra compte des remarques apportées par le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les divers documents relatif à cet avenant.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Délibération : Avenant au bail conclu avec la société IMERYS (établissement BAUX) et la commune en 1989

Monsieur le Maire explique que le bail signé en 1989 est arrivé à son terme il est donc conclu un avenant pour une durée de 10 ans afin de permettre à la société YMERIS de continuer l'exploitation de la carrière.

Le bail sera signé sous réserve que la société citée ci-dessus accepte de soustraire les parcelles B258, B262, B264 du bail initial pour permettre à la commune de signer un bail emphytéotique pour ces mêmes parcelles avec la société VALECO.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous les documents se rapportant à cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** que la société Ymeris devra présenter un nouvel avenant qui tiendra compte des remarques apportées par le conseil municipal :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les divers documents relatif à cet avenant.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le maire présente la requête de Monsieur COLSON, qui souhaite acquérir auprès de la commune la parcelle cadastrée A 1051 d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>. Un accord de principe est donné, il faut se renseigner auprès du domaine de la valeur de cette parcelle.
- La date pour la présentation des vœux à la population est fixée au 6 janvier 2017 à 19h00.
- Monsieur le maire informe le conseil que madame Maithé GERBE demande par lettre une mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 01 janvier 2017. L'accord de principe est donné, il est convenu de revoir la mise en place d'un système permettant la continuité dans la gestion des gîtes.

Fin de la séance à 22h35.

A Saint-Arnac, le 02 décembre 2016



Le Maire,  
Guy CALVET